

PROCÈS-VERBAL

DU CONSEIL CONSULTATIF D'INSTITUT

22 JUIN 2020

14h00 en visioconférence

Table des matières

Membres avec voix délibératives	1
Membres avec voix consultatives	1
1. Informations.....	2
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mai 2020.....	2
3. Evolution des maquettes	2
- Point d'actualité	
- Séminaire annuel	
- Modalités d'évaluation de connaissances	
4. Préparation de la rentrée 2020.....	15
5. Campagne d'emploi.....	16
Pas de questions diverses	

Présents

Membres avec voix délibérative

Présent.e. s :

Mesdames et Messieurs Isabelle ARTIGUES ; Véronique AUGÉ ; Virginie BABY-COLLIN ; Marie-Laure BARBIER ; Didier BARD ; Isabelle BEURROIES ; Patrice BONNET ; Alain BRUNIAS ; Jérémy CASTERA ; Jean-Charles CHABANNE ; Bernard CHIROL ; Fatima CHNANE-DAVIN ; Magdalena CONCA ; Jean-Yves DALVERNY ; Christelle DEGREGZ ; Laurence ESPINASSY ; José FOUQUE ; Catherine FUCHS ; Isabelle MAGNI ; Nathalie MIKAILOFF ; Valérie MUNIER ; Christine MUSSARD ; Noémie OLYMPIO ; Jean-François PABA ; Graham RANGER ; Pascal TERRIEN ; Dominique TRUANT.

Représenté.e. s :

Madame Laurence BALY par J.Y. DALVERNY ; Olivier VORS par J.P. DALVERNY.

Excusé.e. s :

Mesdames et Messieurs Jeanne CADIEUX ; Georges MERLE ; Marion TELLIER.

Membres avec voix consultative

Présent.e. s :

Mesdames et Messieurs Hélène ARMAND ; Marlène ASTRION ; Magali BALLATORE ; Valérie BARANES ; Pascale BRANDT-POMARES ; Claire ENEA-DRAPEAU ; Mathilde FAVIER ; Alain GARCIA ; Jean-François GARCIA ; Jean-François HEROLD ; Beate HOSCHEK-LEMESLI ; Delphine JOSEPH ; Nicolas MASCRET ; Serge MAZEAU ; Aurélie PASQUIER-BERLAND ; Marie-Emmanuelle PEREIRA ; Jean-François RANUCCI ; Ariane RICHARD BOSSEZ ; Maïlys SILVY ; Maxime TRAVERT ; Jessyca TRETOLA ; Martine QUESSADA.

Représenté.e. s :

Monsieur Vincent VALERY par Marie-Christine RIBEROLLES.

Excusé.e. s :

Mesdames et Messieurs Christian PATOZ ; Nathalie REZZI.

1. Informations

Pascale Brandt-Pomares propose que les informations soient traitées au fur et à mesure de l'ordre du jour.

2. Approbation du procès-verbal du 18 mai 2020

Le PV du CCI du 18 mai 2020 est adopté à l'unanimité.

3. Evolution de la formation : évolution des maquettes

- **Point d'actualité**

Pascale Brandt-Pomares : Il faut traiter parallèlement les considérations relatives à la crise sanitaire et la question de la réforme. Un Inspé a été réaffirmé par la loi « Pour une école de la confiance » comme ayant un caractère universitaire. Il peut y avoir un Inspé dans n'importe quelle université, en revanche toutes les universités n'ont pas un Inspé puisqu'il y en a un par académie et non par région. Dans la région Sud, il y a deux Inspé : un dans l'académie de Nice et un dans l'académie d'Aix-Marseille.

Parmi les missions dévolues aux Inspé, se trouve les Masters MEEF. L'accréditation à délivrer les diplômes n'existe qu'à l'intérieur des Inspé et ils ne peuvent pas être portés par d'autres composantes universitaires. Les missions des Inspé sont à la fois la formation, la recherche et l'international. Nous soutenons la recherche et les coopérations internationales dans notre politique mais ce sont également des missions que la loi a prévues concernant tous les Inspé.

C'est dans ce contexte que nous avons à mettre en place la réforme en cours, avec un concours en 2022, les modifications totales des maquettes devant entrer en vigueur à la rentrée 2021. Toutefois, nous devons mettre en place la réforme dès maintenant, de

manière progressive. Compte-tenu de la nécessité de gérer en parallèle la crise sanitaire et la mise en place de la réforme, il est apparu de manière commune à tous les Inspé, que le rendu du dossier d'accréditation en novembre 2020 devenait problématique.

Des considérations entrent en ligne de compte sur l'aménagement de la rentrée universitaire, notamment sur les concours en cours ou à venir. Lorsqu'ils ne porteront que sur des épreuves écrites, il faudra davantage d'accompagnement de la part des tuteurs et des enseignants car la part de professionnalisation repose beaucoup sur les épreuves orales, lesquelles ont été supprimées. S'ajoute une difficulté pour certaines académies car les conditions de mises en stage ne sont pas encore assurées, ce n'est pas notre cas mais cela justifie une position nationale du réseau des Inspé. Se pose la question des concours, dont on ne sait pas encore ce qu'il en adviendra précisément.

La réussite de cette réforme passe nécessairement par une concertation importante entre les partenaires. Cela demande du temps qui va nous manquer, cela ayant amené l'ensemble du réseau des Inspé à faire une demande générale de report au mois de février 2021. La plupart des Inspé auront du mal à gérer la remontée des dossiers d'accréditation dans les délais prévus, en même temps qu'une rentrée qui sera perturbée. Ce n'est pas notre cas car cela fait longtemps que nous avons commencé à travailler sur ces questions mais c'est une position solidaire que nous avons souhaitée avoir avec le réseau des Inspé.

Valérie Munier précise que la lettre de demande de report, remontée au Ministère il y a plusieurs semaines, est aujourd'hui toujours sans réponse. En ce qui concerne l'Inspé de Montpellier, le travail a été amorcé sur les maquettes. Mais il est également dans l'incertitude sur certains points et la question de la mise en stage, en cours de discussion avec le Rectorat, n'est pas encore réglée. L'incertitude demeure sur la mise en stage entièrement sur le M2 ou à cheval sur le M1 et le M2, ce qui est déterminant dans l'organisation des maquettes, sur la répartition du nombre d'heures entre le M1 et le M2.

Pascale Brandt-Pomares rappelle que notre accréditation de 2018 portait pour une grande part sur les volets recherche et coopérations internationales, mais aussi sur un projet fort : l'articulation recherche-formation-terrain. Nous sommes à la 2^{ème} année de mise en œuvre, moment d'effectuer des constats et de procéder à des ajustements. Il prévoit également l'approche par compétences, laquelle s'entend forcément avec l'idée que les compétences s'exercent *in situ*, impliquant un lien entre les stages, l'alternance et l'approche par compétences. L'alternance arrêtée à Aix-Marseille est en S3/S4 sur le M2, qui nécessitera, en fonction du calendrier de l'année, un travail précis avec l'Académie, mais pour laquelle le contrat et donc le financement des étudiants, sera pensé sur l'année du M2. Des stages d'observation et des SOPA sont envisagés sur le M1.

Sur la mise en œuvre, il ne peut pas y avoir de projet d'articulation recherche-formation-terrain sans un lien accru avec le terrain, donc avec des équipes pluri-catégorielles. Cela implique le tiers d'enseignants-terrain (enseignants en postes en établissements scolaires). L'autre versant est celui des enseignants-chercheurs qui interviennent dans la formation, qu'ils soient de l'Inspé ou des autres UFR. Ces équipes pluri-catégorielles, demandées par la réforme, étaient également prévues dans notre dossier d'accréditation 2018, non pas à hauteur du tiers en ce qui concerne les enseignants de terrain mais de 20%, ce qui pose des problèmes pour atteindre ce nouvel objectif.

Enfin, cette articulation recherche-formation-terrain est pour nous le moyen de mettre en place une formation professionnelle adossée à :

- La recherche spécifique aux disciplines enseignées sur les savoirs fondamentaux de

référence ;

- La recherche sur la didactique des savoirs enseignés à l'école, au collège ou au lycée ;
- Toutes les recherches qualifiées de « connexes », qui interviennent dans le champ de l'éducation, pour apporter des savoirs propres à l'exercice du métier d'enseignant, indépendamment des disciplines enseignées. Ils peuvent à la fois être transverses, communs ou relever d'une culture professionnelle. Ils constituent des savoirs plus vastes que ceux des sciences de l'éducation.

Le plus important aujourd'hui est d'avancer sur la réforme et rien ne pourra se faire sans les UFR d'AMU ou d'Avignon qui contribuent aux Masters MEEF, nos partenaires privilégiés au niveau de l'Académie, Canopé et les autres partenaires du projet.

Il y a eu, dès le Conseil consultatif du 23 septembre 2019 une discussion sur l'évolution de l'offre de formation. Ce qui était prévu n'a pas été faisable en raison de la crise, du confinement et de l'annulation des deux réunions des 18 et 24 mars. En revanche, le séminaire du 1^{er} 2, 3 et 6 juillet jouera un rôle très important.

En avançant dans l'élaboration du projet d'accréditation définitif, nous nous sommes aperçus qu'il fallait parvenir à mailler deux types d'entités distinctes, l'une relevant des parcours types du Master MEEF et l'autre relevant des contenus qu'il fallait dorénavant intégrer aux différents parcours. Jusqu'alors, notre approche scindait la culture commune et les parcours types, nous allons maintenant vers une vision plus intégrative. Des groupes de travail ont été créés. Un soutien administratif est apporté par le pôle formation et une équipe de pilotage qui vérifient la bonne marche de ces groupes et sont un appui (plutôt qu'en supervision et stricte pilotage) pour tenir compte de toutes les avancées des groupes, équipes des parcours types ou groupes mixtes de travail. Nous avons déjà une idée de ce que sera la future maquette puisque nous en avons l'architecture haute. C'est en réfléchissant sur le référentiel de formation que nous avons opté pour une structure avec 3 UE :

- L'UE 1 représente 600h et 90 ECTS sur deux ans
- L'UE 2 de 120h représente 18 ECTS sur deux ans
- L'UE 3 traite les questions plus relatives au développement professionnel

Ce sont surtout les compétences qui entrent en ligne de compte plus qu'un découpage par UE et leur nombre. Avoir des UE qui soient importantes en termes de poids permet de travailler en équipes pédagogiques sur une seule UE plutôt que de manière séparée. Cette architecture a été votée, mais le travail n'est pas terminé car il faut préciser les contenus.

Jean-François Paba apporte une précision concernant la culture commune intégrée : 64h empruntées aux UE 1 et 2 sont dévolues à la culture commune à l'ensemble des mentions et parcours. Le reste de la culture commune qui permettra des parcours différenciés, plus ou moins balisés et différents selon les parcours et les mentions, sont inhérents à l'UE 3 et représentent un volume de 80h sur les deux années de Master. Le total de 144h représente le total actuel des enseignements du tronc commun (en termes d'heures étudiants et non en coût de formation). Cela n'a pas été désolidarisé. Au contraire, de la réussite de l'intégration des 64 h dans les deux 1^{ères} UE, dépendront l'efficacité et la pertinence des choix offerts dans l'UE 3 à l'ensemble des étudiants.

Pascale Brandt-Pomares : En résumé, le volume de culture commune de nos maquettes

actuelles n'a pas baissé mais a été intégré aux UE et donc au pilotage des parcours pour que le parcours individualisé de l'étudiant soit davantage pris en compte déjà au niveau du parcours type du Master et ensuite par le choix des options dans l'UE 3. Cette maquette, qui fonctionnera sur deux années pleines, est un vrai dispositif de formation. Nos étudiants seront préparés à devenir des enseignants, auront une formation adossée à la recherche et en lien avec les stages de terrain. Sur cette maquette, il faut voir la question du mémoire comme inscrite en filigrane dans cette articulation recherche-formation-terrain.

La mise en œuvre progressive des maquettes et adaptée à la nouvelle version du concours positionnée en 2022. Les candidats qui passeront le concours en 2021 et seront lauréats, seront fonctionnaires stagiaires en 2021/2022. Les étudiants non lauréats pourront repasser le concours en M2 mais dans sa nouvelle version. Il y aura donc une situation particulière pour cette phase de transition, avec des étudiants qui prépareront le concours en M2 et des étudiants qui seront fonctionnaires stagiaires en M2. Cette situation existait mais les étudiants non lauréats en M2 passaient le même concours.

Il n'y a pas de report mais une mise en œuvre progressive allant vers une diversification du vivier des formateurs par le tiers « formateurs de terrains ». Ce changement est difficile d'une seule année sur l'autre et ne peut se faire que progressivement. Nous avons fait beaucoup d'efforts dans ce sens au niveau de l'académie et de l'université qui a recruté des enseignants sur des temps partagés : en postes et en rattachement principal au rectorat et à l'établissement d'exercice, et intervenant dans la formation initiale des enseignants dans les Masters MEEF. Pour l'instant ce ne sont que des enseignants du 2nd degré qui ont été placés dans cette situation alors que la réforme spécifie que ces enseignants du 2^d degré ne devraient intervenir que dans la mention 2 et qu'il devrait y avoir aussi un tiers d'enseignants PEMF ou enseignants du 1^{er} degré en poste en écoles qui interviennent dans la Mention 1. Pour l'instant ce sont aussi des enseignants du 2nd degré qui interviennent dans la Mention 1. Cette année, il semblerait que l'on puisse, sur des postes vacants d'enseignants, arriver à recruter dès la rentrée prochaine, des temps partagés dans le 1^{er} degré, mais nous attendons pour cela le retour officiel du Rectorat, sans lequel rien ne pourra se faire au niveau de l'université. Il y a au moins deux postes vacants d'enseignants du 1^{er} degré à l'Inspé qui pourraient donner l'opportunité à des enseignants en poste dans leur école (deux enseignants ayant souhaité mettre fin à leur mission, pour des raisons personnelles), d'intervenir pour une partie de leur service en formation dans le Master MEEF, cela serait nouveau et permettrait de renforcer le lien avec le terrain.

Dominique Truant : Quand il est question d'un ou deux postes du 1^{er} degré, cela signifierait 4 personnes à mi-temps du 1^{er} degré ?

Pascale Brandt-Pomares : Possiblement oui.

Christelle Degrez : S'agit-il d'un recrutement pour du temps partagé du 2^d degré, sur appel à candidature ou d'autres modalités sont-elles envisagées ?

Pascale Brandt-Pomares : La question se pose car on ne peut rien mettre en œuvre tant que la DRH d'AMU n'est pas saisie, cela ne peut se faire sans la confirmation du Rectorat. Tous les recrutements se passent de cette manière-là.

Mariez-Emmanuelle Pereira : Il reste des directeurs non nommés, nous n'avons toujours pas les épreuves du concours, la crise sanitaire complique tout : je ne comprends pas que l'on envisage de faire remonter les maquettes « à temps », au cas où le Ministère n'accorderait pas officiellement de report.

Pascale Brandt-Pomares : Nous remonterons ce que nous aurons fait d'ici là, la perspective dans laquelle nous sommes est d'obtenir ce report mais de relancer le travail qui a été interrompu un moment.

Dominique Truant propose de faire remonter l'information concernant le recrutement immédiatement à la Direction académique, au niveau des Bouches du Rhône, il semblerait qu'une décision ait été prise mais elle n'est pas encore officielle.

Bernard Chirol : Une remarque sur la 1^{ère} diapo qui a été projetée : il est dit qu'à l'Inspé nous formons au Master MEEF, mais aussi « participation à la formation initiale et continue des 1^{er} et 2nd degré, et formation initiale et continue du supérieur », j'aimerais bien que l'on dise que l'on participe à la formation initiale et continue des enseignants des 1^{er} et 2nd degré, même si cela va de soi avec les masters MEEF.

Pascale Brandt-Pomares : Sur cette 1^{ère} diapositive ne sont retenus que les éléments de la loi, qui dit les choses de cette manière-là.

Bernard Chirol : Concernant la remontée des maquettes, il est normal de continuer à avancer, mais il ne faut pas déposer les maquettes au moins avant novembre 2020. Et enfin concernant les collègues qui travaillaient à mi-temps ou tiers-temps à l'Inspé, ils ont renoncé pour des raisons personnelles mais il faut dire aussi que ce travail est difficile. Exercer deux métiers est chronophage et lourd.

Pascale Brandt-Pomares précise qu'entre la période des IUFM et la situation actuelle, les métiers intervenant dans la formation des enseignants ont beaucoup évolué.

Bernard Chirol : Néanmoins, travailler dans une école, un collège ou un lycée en plus qu'à l'Inspé, même en étant déchargé est très lourd, plus encore aujourd'hui.

Pascale Brandt-Pomares : A l'époque des IUFM, il y avait deux métiers séparés. Il fallait faire la totalité de son service en formation, cela s'est spécifié progressivement. Nous avons eu pour la 1^{ère} année 14 personnes en temps partagé à la rentrée dernière. Sur ces 14 personnes, deux ont souhaité s'arrêter, en Techno et en Lettres, pour des raisons différentes mais qui n'ont pas trait au dispositif. Ce que l'on demande à ces collègues aujourd'hui, qui viennent dans la formation initiale, est de faire le lien avec leurs pratiques de terrain.

Dominique Truant : Le DASEN 13 confirme que normalement la réponse est positive. Le courrier est à la signature de M. le Recteur.

Pascale Brandt-Pomares : Il faudra se mettre d'accord sur le recrutement, afin de se tourner vers l'université, il y aurait effectivement deux postes et des besoins dans le 13 et dans le 84.

Valérie Munier remarque qu'il s'agit d'une procédure assez originale, et n'a pas connaissance d'autres Inspé envisageant des postes de formateurs associés pour des enseignants du 1^{er} degré, cela paraît une piste vraiment intéressante.

Pascale Brandt-Pomares précise que cela implique à la fois prudence et volontarisme.

Valérie Munier : À l'Inspé de Montpellier cela se fait de longue date dans le 2^d degré, mais ça ne se faisait pas dans le 1^{er} degré.

Pascale Brandt-Pomares rappelle qu'elle doit également obtenir l'accord de l'université.

Bernard Chirol revient sur les changements de modalités de la formation. Pendant des

années nous avons travaillé ici à Marseille dans des équipes pluricatégorielles comme des groupes de formation professionnelle surtout pour les 2^{èmes} années.

Pascale Brandt-Pomares : Il faut travailler sur cette question des équipes pluricatégorielles et que chacun se sente reconnu dans sa fonction, cela n'était pas toujours le cas dans le passé, où il y avait des PEMF qui attendaient en fond de classe d'être sollicités par l'enseignant-chercheur qui leur donnait la parole avec parcimonie. Il faut créer quelque chose de nouveau dans un dispositif dans lequel chacun puisse se reconnaître pour ce qu'il a à apporter y compris en tant qu'enseignant-chercheur pour amener les dernières productions en matière d'évolution des connaissances dans son domaine.

Il y a une erreur sur la diapo : 2020/2021 dans la colonne du milieu.

La nouvelle terminologie en 2021/2022 sera 0,1,2,3,4, tel que prévu dans la réforme. Lorsque nous parlions de 4 niveaux, nous ne faisons pas apparaître « non validé ». Or si on regarde les niveaux 0,1,2,3,4, le niveau 0 correspondrait au niveau non validé. Le niveau devant être atteint pour validation sera forcément le niveau 2 quelle que soit la compétence. Ce n'était pas ce que nous avons envisagé puisque chaque parcours type avait lui-même défini la progression de toute la formation et avait défini pour chaque compétence à quel niveau elle devait être atteinte pour donner la validation du master in fine et progressivement à quel palier elle devait être validée sur les deux ans du master. Il faudra toujours envisager cette progression mais le master ne sera obtenu que si toutes les compétences sont au moins validées au niveau 2. Cela s'appliquera à tous les Inspé. Pour l'année 2020/2021, nous allons garder nos appellations mais en se disant qu'il s'agit d'une année de transition nous permettant de basculer dans cette nouvelle terminologie.

Isabelle Artigues : L'articulation stage/formation à l'Inspé est sans cesse rappelée. Pourtant de nombreux formateurs depuis des années, se plaignent de ne plus aller voir les étudiants et les stagiaires sur leur lieu de stage, sauf en cas de difficulté avérée.

Véronique Augé : Effectivement cette question est importante, d'autant que l'on a des remontées d'un certain nombre de collègues qui souhaitent aborder cette question. La nouvelle maquette est aussi l'opportunité de requestionner les visites des enseignants auprès des étudiants en stage. Cela a été abandonné au profit d'un autre type d'organisation, que sont les TD délocalisés. Néanmoins, il me semble que ça ne compense pas, qu'il y a vraiment des besoins dans ce domaine, et que les visites permettent un suivi plus proche de l'étudiant et un accompagnement renforcé.

Pascale Brandt-Pomares : Le lien avec le terrain va reposer essentiellement sur les interventions des formateurs de terrain. La visite en fond de classe n'est plus le modèle de formation universitaire, elle est dévolue aux inspecteurs et elle n'est pas formative. C'est au contraire un maillage plus étroit impliquant la venue des enseignants de terrain dans la formation pour pouvoir donner du temps à l'étude en-dehors de la classe sur des choses qui se voient en classe, pour donner du temps aux étudiants, discuter et mettre à distance les pratiques de terrain. Cela se fait avec des enseignants de terrain qui interviennent dans la formation, des enseignants spécialistes de la formation, des enseignants-chercheurs spécialistes de leurs domaines d'expertise. C'est une autre organisation de la formation qui n'a plus rien à voir avec le fait qu'un enseignant soit le seul interlocuteur de l'étudiant et faisant que la qualité de la formation repose complètement sur cet enseignant. C'est la critique qui a été faite en règle générale aux IUFM : la qualité de la formation n'était pas identique partout parce que ce modèle ne peut pas fonctionner. La visite n'est pas un dispositif que nous avons retenu, ce qui nous a permis de passer à un autre modèle et d'universitariser la formation.

Véronique Augé poursuit qu'il ne faudrait pas nous interdire de questionner tous les dispositifs d'accompagnement y compris s'ils existaient avant. Il semble que nous sommes le seul Inspé à avoir abandonné les visites des stagiaires, or être dans l'établissement pour les enseignants à l'Inspé, est aussi un geste fondamental permettant de faire le lien avec le terrain et relevant de l'analyse des pratiques.

Pascale Brandt-Pomares : Nous avons tiré des conclusions qui n'étaient pas en faveur du maintien du dispositif, même si cela peut se passer ailleurs et sous d'autres formes. Quand un enseignant-chercheur intervient pour dire quelles sont les avancées de la recherche dans son domaine, montrer quels sont les mécanismes qu'il faut connaître chez l'adolescent ou le petit enfant pour comprendre son développement, ce que l'on peut attendre de lui à quel âge, cela ne dit en rien de sa capacité à aller dans un établissement scolaire pour aider le stagiaire à ajuster sa pratique. Donc c'est cette confusion des genres de laquelle nous sommes sortis et dans laquelle nous ne reviendrons pas. La spécialisation permet de faire bénéficier aux étudiants de connaissances professionnelles de tous les domaines impliqués dans leur formation. Ces connaissances relèvent de champs disciplinaires et de spécialités très diverses. Il faudrait prévoir la visite d'un enseignant-spécialiste qui deviendrait un « super-prof » ; cela ne marche pas et aucune formation professionnelle ne s'appuie là-dessus, on ne forme ni les médecins, ni les pilotes, ni les ingénieurs par des visites.

Valérie Munier : Ce choix a été fait par l'Inspé d'Aix-Marseille, débattu et voté. D'autres Inspé ont fait des choix différents sans pour autant aller à l'encontre de l'universitarisation de la formation, pas nécessairement avec une seule visite faite par une seule personne. Il y a d'autres pistes possibles qui sont explorées par un certain nombre d'établissements.

Pascale Brandt-Pomares : L'essentiel est que ces voies soient explorées et qu'elles soient orientées vers l'universitarisation. Il est beaucoup plus difficile de modifier des pratiques anciennes que d'aller vers du nouveau, parfois les choses se sont maintenues parce qu'elles existaient. Le changement s'est fait par un pilotage avec une conception particulière de la formation universitaire et professionnelle. Des compétences existent à l'intérieur de l'Inspé et ne sont pas suffisamment mises au service de la formation.

Jean-Yves Dalverny : Il n'y aura plus de TD délocalisés non plus ?

Pascale Brandt-Pomares : Au contraire, le TD délocalisé est un dispositif éloigné de la visite. Le dispositif TD délocalisé permet de faire travailler un collectif sur le terrain associant des professionnels du terrain et des enseignants de l'Inspé. C'est une évolution sur laquelle il serait préférable d'avancer davantage. Concernant la visite, il n'y a pas de collectif mais uniquement de l'évaluation individualisée qui renvoie à une relation interpersonnelle avec la possibilité de jugement de valeur. De plus le coût est disproportionné par rapport à l'intérêt du dispositif. Lorsque quelqu'un est compétent dans un domaine, il est préférable qu'il prenne un groupe de TD plutôt qu'un seul étudiant.

Jean-Charles Chabanne : Si « faire venir » le « terrain » vers l'université est nécessaire, ne faut-il pas aussi réfléchir aux moyens de « faire venir » l'université vers le « terrain » ? Cela va dans le sens de cette articulation, à penser dans les deux sens. Cette réflexion sur la transformation de la visite individuelle est aussi celle qui est au cœur de l'évolution du métier d'inspecteur lui-même, les inspecteurs présents pourraient peut-être en parler. Quelque chose se joue autour du métier et des nouvelles circulations entre les lieux. Des collègues ont aussi défendu l'idée que des formateurs universitaires soient présents dans les établissements scolaires pendant un temps.

Dominique Truant : C'est ce qui a été fait avec les expérimentations en lien avec SFERE, avec des équipes d'universitaires et de chercheurs allant à la rencontre d'équipes éducatives dans les établissements.

Pascale Brandt-Pomares : C'est effectivement ce qui a été initié avec les projets DAFIP, qui font partie d'un volet du projet Ampiric et articulent recherche et terrain au sein de dispositifs dans lesquels les chercheurs vont dans les établissements scolaires à la demande de ces établissements et sur des besoins définis. Ces aller/retours doivent fonctionner pour créer de nouvelles pratiques, inventer des dispositifs, professionnaliser le métier davantage et intégrer les étudiants dans un système leur permettant de se construire. Les institutions ne nous aident pas toujours à faire progresser les dispositifs. Il est aussi indispensable de considérer que plusieurs types de recherches peuvent participer à la production des connaissances dont les enseignants ont besoin. Il faut également associer les acteurs de terrain à l'évolution de leurs pratiques.

Dominique Truant : Un magistère s'est tenu, sur les CP/CE1 100% réussite et une vidéo d'un inspecteur académique a été diffusée, disant que la position et la posture de contrôle devait complètement évoluer parce qu'elle amène les enseignants à faire semblant. L'enjeu du plan français l'année prochaine implique « des constellations » qui peuvent être suivies autant par l'inspecteur, les conseillers pédagogiques, les PEMF intéressés ou même les directeurs d'Inspé qui voudraient accompagner cette constellation. Cette interrelation a été voulue avec la création des circonscriptions apprenantes. Cet inspecteur académique exprimait l'idée que nous sommes sur des territoires apprenants où les enseignants progressent ensemble et peuvent se développer professionnellement.

Pascale Brandt-Pomares : Ce modèle de développement professionnel passe par de la recherche participative et par la production de connaissances dans différents domaines pouvant intéresser l'éducation. Tout cela contribue à une formation des enseignants ni monocolore ni unidimensionnelle, qui ne peut pas se faire sans les acteurs, les enseignants eux-mêmes, y compris en devenir.

Valérie Munier : Ce sont des discussions importantes dans le contexte de réforme et d'évolution des maquettes. La position de l'Inspé est très claire mais la question de l'enrôlement des enseignants et formateurs dans ces dispositifs est aussi un enjeu.

- **Séminaire annuel**

Laurence Espinassy : Les responsables de parcours et de groupes mixtes de travail ont reçu un message concernant l'organisation. Le séminaire aura lieu du 1^{er} au 6 juillet inclus et vise à relancer la réflexion et l'action sur les maquettes, à remettre en réflexion la place de la culture commune des parcours et au sein de l'organisation. Le travail, le suivi et la continuité n'ont pas pu être tenus en raison de la crise sanitaire. Certains groupes ont continué leurs réflexions et sont plus avancés, d'autres en ont été empêchés. Une adresse sur un cours AMeTICE a été mise à disposition, où sont accessibles les documents relatifs à son organisation et sur laquelle il faudrait déposer les supports des différents groupes de manière à les partager en amont. Tout a été organisé pour que l'on puisse se réunir à distance.

Journée 1 : Après l'introduction de la direction, la matinée sera dédiée au retour des travaux des groupes de travail, l'après-midi consacré aux retours plus spécifiques du groupe de travail piloté par Anne Demeester (mise en concordance du nouvel échelonnement de l'évaluation).

Journée 2 : Travaux dédiés à la mention 1, avec comme ligne conductrice l'articulation de

la culture commune avec la logique de spécification des métiers et la polyvalence du 1^{er} degré.

Journée 3 : Travaux dédiés aux mentions 2 et 3 ainsi qu'à la mention 4 qui sera un atelier plus spécifique à propos du référentiel de formation qui n'a pas encore été décliné précisément, piloté par Jean-François Paba. En fin de journée sera fait un 1^{er} bilan de ces trois jours.

Journée 4 : La matinée sera dédiée au conseil de mention, l'après-midi à un début de réflexion sur la mise en œuvre pratique des réflexions des jours précédents.

- **Modalités d'évaluation des connaissances**

Jean-François Paba : Les modifications des modalités d'évaluation des compétences sont proposées aujourd'hui car elles sont en cohérence avec le point d'actualité traité précédemment et avec la mise en œuvre de la réforme dans le cadre de nos maquettes actuelles. Il est essentiel, pour la validation des UE, de préciser le niveau d'acquisition et de validation des compétences en ajoutant le niveau pour le moment assimilé au niveau zéro, correspondant au niveau « non validé », soit 5 niveaux comme attendu. Il fallait préciser très exactement la progressivité de la construction des compétences qui va de pair avec le fait qu'à un moment, théoriquement au semestre impair, une compétence est exigée à un niveau moins élevé qu'elle ne le sera au semestre pair, cela avec un crescendo depuis le M1 jusqu'au M2, si tant est que la compétence complète nécessite pour son appropriation d'être étalée sur les deux années du cursus.

Les frontières entre les UE n'ont finalement pas d'existence matérielle réelle. A partir du moment, pour une même compétence, où le niveau correspondant à celui que doit maîtriser un débutant dans le métier est atteint, il s'applique indépendamment de l'UE par laquelle il a été atteint, cela au sein d'un même semestre, d'un semestre à l'autre ou d'une année de Master sur l'autre.

Les exigences sur l'essentiel de ce qui est attendu ont été recentrées sur rendus obligatoires des étudiants, afin d'éviter une dispersion et de maintenir une diversité suffisante pour évaluer une compétence dans au minimum plusieurs situations permettant d'en assurer la certification. La validation définitive de la compétence n'intervient qu'en fin de M2 dans la majorité des parcours tels qu'ils ont été conçus jusqu'alors, du moins d'un point de vue théorique. Cela permet de concevoir un enrichissement progressif mais aussi spiralaire puisque l'on revient sur la compétence à plusieurs moments dans plusieurs situations tout au long du cursus, cela dans la double optique de cette relation terrain-formation-recherche et d'une formation professionnelle universitaire.

Enfin, le mémoire est la production intégrative majeure du Master et peut s'étendre du M1 jusqu'à la fin du M2, moment où les ECTS qu'il permet d'acquérir seront effectivement capitalisés dans le cadre de la validation des compétences spécifiques au mémoire. Il balaie un champ très étendu de compétences, de savoirs et d'aptitudes. On doit permettre d'évaluer les compétences spécifiques en lien avec la construction de la personnalité réflexive du professionnel et avec les autres UE permettant de construire d'autres aspects de la professionnalité.

Le fichier correspondant à cette présentation est disponible dans l'AMUBOX dédié.

Ces modalités vont de pair avec l'évolution simultanée, votée la semaine dernière en CFVU, sur les modalités de contrôle des connaissances niveau 1 et s'applique à toutes les

formations de l'université.

Ariane Richard-Bossez et Marie-Emmanuelle Pereira soulèvent des ambiguïtés quant à la formulation du texte, qui risque de ne pas être compréhensible pour les étudiants.

Pascale Brandt-Pomares propose de modifier la formulation.

- **Modification 1 de la formulation p. 3 :**

Formulation initiale :

Le travail demandé aux étudiants est centré sur l'essentiel, en limitant les rendus obligatoires et, aussi, en réduisant nettement la fréquence des évaluations certificatives, tant en M1 qu'en M2, la situation intégrative d'évaluation par excellence étant le mémoire. Sa validation n'intervient qu'en fin de M2 (cf. ci-dessous validation du mémoire) mais sa mise en chantier depuis le M1 peut favoriser l'évaluation de compétences associées à sa réalisation de manière itérative tout au long de la formation.

Remplacé par :

Le travail demandé aux étudiants est centré sur l'essentiel, en limitant le nombre de rendus obligatoires fondant les évaluations certificatives et, aussi, en réduisant nettement la fréquence des évaluations certificatives, tant en M1 qu'en M2, la situation intégrative d'évaluation par excellence étant le mémoire. Sa validation n'intervient qu'en fin de M2 (cf. ci-dessous validation du mémoire) mais sa mise en chantier depuis le M1 peut favoriser l'évaluation de compétences associées à sa réalisation de manière itérative tout au long de la formation.

- **Modification 2 de la formulation p.3 :**

Formulation initiale :

C'est promouvoir une approche spiralaire du développement professionnel par enrichissement à la faveur des situations professionnelles rencontrées et des apports de la recherche, qui se complexifient.

Remplacé par :

C'est promouvoir une approche spiralaire du développement professionnel par complexification à la faveur des situations professionnelles rencontrées et des apports de la recherche.

Ariane Richard Bossez souhaite revenir sur des formulations parfois contradictoires dans le texte qui peuvent poser problème lorsque l'on est en jury. Cela concerne le principe de rétroaction : quand une compétence est acquise dans une UE à un niveau supérieur, est-ce que le niveau s'impose de fait aux autres UE ou peut-elle être évaluée à un niveau inférieur ?

Dans le texte de référence : « Une même compétence peut être travaillée dans plusieurs UE »

Pascale Brandt-Pomares : Il ne s'agit pas de rétroaction car on ne peut pas dire à un étudiant qu'il a atteint telle compétence en même temps qu'on lui dit qu'il ne l'a pas atteinte.

Ariane Richard-Bossez : La diversité des situations dans lesquelles la compétence s'évalue peut impliquer des évaluations différentes. Ce n'est pas que la compétence en soi est acquise ou non acquise, mais en fonction de la situation dans laquelle elle s'exprime, cela peut être à des niveaux de compétence différents.

Jean-François Paba : Une liste des conditions de régulation permet aux équipes de confronter : 1/les situations dans lesquelles une même compétence a été évaluée, 2/ les niveaux de « performance » de chaque étudiant pour la même compétence, 3/d'arriver à conclure sur un niveau donné satisfaisant d'acquisition de la compétence concernée. Cela

permet de faire remonter au jury le niveau qui a été consensuellement arrêté par l'équipe pédagogique. Mais on ne peut pas évaluer une compétence de manière subordonnée à la situation dans laquelle on l'a évaluée. Ce travail de régulation doit être fait par l'équipe elle-même.

Ariane Richard-Bossez : Cela ne pose pas de problème au sein des parcours mais entre tronc commun et parcours notamment du fait de la diversité des équipes (parfois 5/6 équipes de tronc commun). Dans les jurys cela pose problème par rapport au tronc commun.

Pascale Brandt-Pomares : Cela montre l'intérêt d'intégrer le tronc commun au parcours.

Ariane Richard-Bossez : Il y a donc encore une année à fonctionner de cette manière ?

Pascale Brandt-Pomares : Oui parce qu'il y a une temporalité à respecter et on ne peut pas aller trop vite. Mais nous en avons vraiment tenu compte dans la perspective de l'évolution de l'offre de formation. Au regard de cet exemple, concernant l'approche par compétences :

- Les compétences ne peuvent pas être subordonnées aux situations même si elles ne peuvent être évaluées qu'en situation ;
- Si la situation n'est pas suffisamment riche pour évaluer toute la compétence, il ne faut pas évaluer la compétence sur cette situation. Par exemple : évaluer le niveau de langue si la situation ne porte que sur l'oral n'est pas suffisant car il manque tout le versant écrit.

Ariane Richard-Bossez : La question se pose par exemple sur la capacité d'analyse. Des situations d'observation en M1 et ensuite en M2 sur la pratique réelle permettent une évaluation mais on voit bien qu'une même compétence n'est pas accessible dans toutes les situations.

Pascale Brandt-Pomares : La compétence s'évalue en situation parce qu'il n'y a pas d'autre possibilité d'expression. Mais cela ne veut pas dire pour autant que n'importe quelle situation permet d'évaluer n'importe quel niveau de la compétence.

Ariane Richard-Bossez : Ce point serait à clarifier au niveau de l'ensemble des équipes pour mieux articuler le travail des jurys.

Pascale Brandt-Pomares : Le fait que l'on en parle, pas uniquement dans les jurys, est un progrès, cela signifie que l'approche par compétences se met en place.

Ariane Richard-Bossez : Peut-être il serait préférable de clarifier cela, l'année dernière ce principe de rétroaction n'était pas posé.

Pascale Brandt-Pomares affirme que ce n'est pas de la rétroaction.

Ariane Richard-Bossez : C'est pourtant le terme que l'on utilise en général pour en parler dans les jurys.

Pascale Brandt-Pomares : Il n'est pas possible de donner raison à un enseignant plutôt qu'à un autre. En revanche, lorsqu'une compétence est validée, on ne peut pas revenir sur la décision qu'un enseignant a prise.

Ariane Richard-Bossez : Cela est à clarifier de manière à ce que lorsque les formateurs évaluent, ils aient conscience des difficultés que cela peut générer pour l'étudiant pour

l'ensemble du master.

Marie-Emmanuelle Pereira : Cela va nous amener à mettre des compétences spécifiques à chaque UE. Lorsque nous avons voté la mise en place de l'EPC, il était clair que les UE n'étaient pas compensables entre elles. Or nous aboutissons au fait que les UE se compensent entre elles.

Claire Enea Drapeau : confirme cette observation. Il faut davantage de compétences spécifiques aux UE/à des situations d'évaluation.

Pascale Brandt-Pomares : Cela serait le cas si on restait sur la même maquette, mais elles évoluent. Si le mémoire permet d'évaluer plusieurs compétences, l'équipe qui évaluera le mémoire sera responsable de ce qui est évalué. Le morcellement de l'évaluation dont on vient de parler conduit à ces dérives et il ne faut pas multiplier les situations intégratives, mais savoir précisément ce qu'elles permettent d'évaluer. Cela se joue dans l'évolution des maquettes.

Valérie Munier : Des questions portent sur le croisement entre les UE, les compétences, potentiellement en lien avec les situations d'évaluation.

Béate Hoschek : Au moment de la confection des maquettes, il a été dit qu'une compétence pouvait être éclairée par plusieurs situations, effectivement c'était problématique.

Anne Demeester : Les futures modalités d'évaluation devraient améliorer les choses et le GMT y travaille.

Marie-Laure Barbier : Est-ce qu'on pourrait envisager un indicateur correspondant à la stabilité des compétences acquises, c'est-à-dire attesté dans plus ou moins de situations différentes ?

Anne Demeester : La « stabilité » pourra s'observer sur la « récurrence » des capacités observées d'une situation à l'autre.

Jean-François Paba : Il faut aussi réaliser que la maquette que nous sommes en train de faire évoluer est fondée sur des attendus terminant les Masters. Ce n'est pas la même entrée que les compétences à l'état brut. Les attendus, par définition, sont évaluables ; les compétences ne le sont pas directement, ce qui nous oblige à insérer davantage de compétences à l'intérieur de chacune des UE. Les attendus sont l'opérationnalisation des compétences, ce qui nous permet de corriger le tir par rapport à l'approche actuelle. Cela va encore évoluer et la nouvelle loi nous y contraint.

Ariane Richard-Bossez : Il est dommage de se dire que ce sera corrigé dans la future maquette et de ne pas réfléchir à des améliorations pour l'année prochaine.

Jean-François Paba : Nous pouvons agir maintenant davantage sur les conditions d'évaluation que sur les compétences qui sont évaluées, pour lesquelles il faudrait modifier les maquettes. Cela n'est pas possible dès cette rentrée 2020.

Ariane Richard-Bossez : Il faudrait clarifier les choses auprès de l'ensemble des formateurs pour qu'ils le prennent en compte dès maintenant dans leurs modalités d'évaluation.

Pascale Brandt-Pomares : La discussion qui a commencé au sein des jurys doit se poursuivre au sein des équipes dans l'opérationnalisation, mais ne perdons pas de vue que

nous réglerons le problème de manière structurelle dans la prochaine maquette. Concernant le séminaire, l'approche par compétences devra être intégrée pour pouvoir harmoniser l'évaluation.

Ariane Richard-Bossez : L'année dernière il avait été dit aux formateurs que l'on pouvait évaluer une même compétence dans des situations différentes et qu'il n'y avait pas de compensation entre UE au niveau des compétences. Tout le monde n'a pas pris conscience qu'une évolution s'était faite, et l'évaluation n'a pas évolué dans les pratiques, il faut modifier cela. Néanmoins, il n'y a pas de compensation. Le degré d'acquisition d'une compétence évaluée dans une UE s'impose à toutes les autres UE à partir du moment où cette UE est validée.

Pascale Brandt-Pomares confirme qu'il ne s'agit pas de compensation. Les UE ne se compensent pas parce que lorsqu'une compétence est acquise, peu importe dans quelle UE elle a été acquise. Lorsqu'un enseignant valide une compétence, il en est responsable, comme pour une note. Avant comme il y avait une compensation, la responsabilité de mettre une note basse n'était jamais mise en lumière. Nous devons harmoniser, préciser les compétences à valider, restreindre le nombre de validations, mais nous ne pouvons pas opposer un professeur à un autre. Les situations formatives doivent être multipliées pour favoriser le temps d'acquisition des compétences.

Claire Enea-Drapeau : Actuellement le problème est la répartition des compétences-mention dans les UE. Les compétences sont évaluées de façon redondante dans trop d'UE et l'étudiant peut valider presque un semestre avec uniquement 2 UE.

Pascale Brandt-Pomares : Il faut revoir cela et c'est dans les maquettes qu'il faut être vigilants.

Marie-Emmanuelle Pereira : La Direction a demandé à AMU que les compétences soient acquises une fois pour toutes cette année, cela a été annoncé en CI en février.

Pascale Brandt-Pomares : Les compétences s'acquièrent progressivement. Elles peuvent être validées lorsqu'on estime qu'elles sont acquises mais il est incohérent de revenir en arrière.

Jean-François Paba : Il y a bien une liste des prérequis pour rentrer en M1 du master MEEF quel qu'il soit, s'appuyant donc déjà sur des compétences, considérées comme définitivement acquises mais à améliorer jusqu'à la fin du M2.

Marie-Emmanuelle Pereira : D'un point de vue théorique, je suis tout à fait d'accord mais nous avons le problème en jury, avant une éventuelle harmonisation de votre part. Un étudiant qui ne validait pas complètement une UE mais qui validait certaines compétences de cet UE n'en conservait pas le bénéfice, or il y a eu une modification qui a été faite cette année, vous nous l'avez annoncé en CI : l'étudiant qui ne valide pas une UE conserve le bénéfice des compétences acquises dans cette UE.

Jean-François Paba : Non cela sera dans la future maquette mais dans l'actuelle ce n'est pas le cas.

La question des modalités de validation des compétences fait débat, notamment concernant le principe de rétroaction, qui n'est pas prévu dans l'approche par compétences mais qui se pratique et se discute néanmoins. Cela demande à être davantage discuté avec les équipes pédagogiques. Les adaptations et les régulations doivent se faire et les modalités diffusées largement parmi les formateurs. Le débat et l'information doivent se

poursuivre car un besoin de clarification s'est exprimé dans plusieurs questions et remarques.

4. Préparation de la rentrée 2020

Pascale Brandt-Pomares : Les modalités de la rentrée 2020 posent encore question. Le Président et l'Inspé souhaitent que la rentrée puisse se faire en présentiel, tout sera fait pour que cela soit possible. Néanmoins la crise sanitaire a montré aussi qu'il y a des aménagements possibles grâce au numérique.

En revanche, en ce qui concerne l'organisation de la rentrée, des mesures précises ont été mises en œuvre depuis le 11 mai. Chaque personnel d'AMU dispose de 4 masques lavables à retirer dès son 1^{er} retour sur site. Sur les sites il y a du gel à disposition de tous à l'entrée, un fléchage au sol indiquant un circuit pour se croiser le moins possible. La reprise se fera avec le maintien des gestes barrière. Mais l'acte pédagogique est posé prioritairement en présentiel, cela reste la norme et la règle.

Catherine Fuchs demande si les journées institutionnelles d'août se feront en distanciel.

Pascale Brandt-Pomares : Le distanciel est le choix qui a été fait parce qu'il fallait prendre des décisions et répondre à des contraintes. Il y aura des capsules numériques mises à disposition. L'accueil se fera en visio pour toute la partie institutionnelle. Les rencontres avec les enseignants organisées avec des effectifs plus réduits se feront par groupe de TD avec les enseignants et la formation commencera le plus rapidement possible.

Marie-Christine De Riberolle confirme ce choix. Le distanciel est une difficulté pour une situation de rentrée. Tout en œuvre pour qu'il y ait des éléments communs avec le présentiel, notamment la possibilité de rencontrer les organisations syndicales ou les partenaires. Un tchat sera mis en place pour les questions/réponses et tous les outils d'information et de communication seront mobilisés.

Bernard Chirol : Au regard des conditions, les effectifs de la formation sont-ils revus à la baisse ?

Pascale Brandt-Pomares : Cela demanderait des moyens supplémentaires, il faudra adapter les salles et trouver tous les dispositifs possibles. Dans certains cas, il sera nécessaire de réduire le temps de travail en présentiel. Sur certains parcours en Licence il est envisagé de faire venir les étudiants en alternance en demi-groupes en leur donnant du travail personnel. Afin d'utiliser les outils numériques, deux salles supplémentaires (une salle à Aix et un amphithéâtre à Marseille) seront équipées en matériel vidéo pour assurer des enseignements en captation sur des formations synchrones ou asynchrones, en télédiffusion ou enregistrement. Néanmoins, le présentiel est primordial pour établir la relation pédagogique.

Isabelle Artigue : L'accès à internet à Saint Jérôme est aléatoire et on ne peut pas prévoir si on y aura toujours accès. Ce problème est régulièrement remonté en commission de site mais il n'est pas résolu.

Pascale Brandt-Pomares : Il faudra être vigilants car ces questions, devenant essentielles, seront peut-être davantage écoutées.

5. Campagne d'emploi

Supports de présentation : Document envoyé aux participants et disponibles sur

l'AMUBOX dédié.

Pascale Brandt-Pomares : Ce qui compte est la question du tiers d'enseignants de terrain, tiers d'enseignants-chercheurs et tiers d'enseignants à temps plein à l'Inspé. Dans le projet de l'Inspé, cette perspective était déjà lancée, même si elle ne suivait pas précisément la même répartition. Dans certains cas la répartition est proche du tiers de formateurs de terrain, même s'il n'est pas encore atteint. Cependant, une catégorie peut faire défaut ou être surreprésentée, cela permet de voir comment parvenir à un équilibre et où sont les marges de progression. Ce document interne va nous permettre de piloter et de voir quels sont les besoins de recrutement en lien avec des indicateurs précis sur l'encadrement des parcours.

Valérie Munier : Les campagnes de recrutement ont-elles pu être menées ou ont-elles été décalées ? Selon les Inspé cela a été possible ou non.

Pascale Brandt-Pomares : Cela a pu se faire excepté pour le CAC qui n'est pas encore remis. Des éléments sont déjà prêts, mais tout ne le sera pas. Le document, par parcours, concernant la pyramide des âges est l'une des annexes qu'il faudra également rendre en novembre. Tous les enseignants et enseignants-chercheurs sont comptés dans ce document. Pour les enseignants en postes en établissement scolaire, ce ne sont pas que les PEMF financés par l'Académie, mais également les formateurs en temps partagé.

Béate Hoschek : Une fois que l'on a ces chiffres, qu'il a été décidé de recruter plutôt un enseignant-chercheur ou un enseignant de terrain ou un PRAG, comment faut-il décider quels sont les besoins dans les parcours ? Quelles sont les heures effectuées en heures complémentaires et le taux de pression sur les formateurs de telle discipline ou section du CNU, qui justifierait un recrutement pour un parcours plutôt qu'un autre.

Pascale Brandt-Pomares : Les remontées sur les disciplines se font par les Collèges par des indicateurs en termes de catégorie et de besoin que les personnes doivent couvrir. Tous les recrutements faits sur des disciplines sont argumentés par des besoins, chiffres à l'appui si nécessaire. Si les heures complémentaires ne sont pas faites dans des parcours, elles le sont dans d'autres. Mais c'est aux parcours de faire remonter l'ensemble de leurs besoins.

Béate Hoschek : Les parcours sont des organisations d'étudiants. Pour avoir une vision assez claire des besoins, il faut une entrée autre que par parcours. Cela s'est fait par le passé et n'a pas fonctionné, mais l'organisation permettait à des enseignants de plusieurs disciplines et sections de CNU qui étaient convergentes, de réfléchir sur les besoins des différents parcours.

Pascale Brandt-Pomares : Le parcours est aussi la brique de base et l'organisation de la formation. À l'université, ce qui compte, c'est l'organisation du diplôme. Le parcours doit pouvoir dire s'il est viable, s'il a suffisamment d'étudiants, quelles sont ses ressources et ses besoins. D'où l'intérêt d'intégrer la culture commune. Ensuite il peut y avoir des échanges par parcours et un enseignant peut intervenir sur plusieurs parcours.

Valérie Munier ajoute que la soutenabilité financière s'exprime effectivement au niveau du parcours.

Christine Mussard apporte un éclairage sur le travail des Collèges. Effectivement le parcours est la porte d'entrée. Une fois que l'on a ces éléments par parcours, il s'agit de regarder avec précision les différentes interventions, par exemple les personnes qui partent à la retraite ou quittent l'Inspé. Ensuite il faut aller au-delà du parcours lui-même, identifier

tous les lieux qui vont être affectés par le départ de la personne. Le parcours est effectivement la porte d'entrée mais le travail du collège est beaucoup plus étendu car il est nécessaire de prendre en compte les individus en regardant tous les besoins.

Pascale Brandt-Pomares ajoute que c'est à la faveur de départs que l'on peut redéfinir les besoins, sans penser en termes de personnes.

Pascale Brandt-Pomares : Concernant la campagne d'emploi qui a été menée l'année dernière, il n'est pas possible de dire que nous n'avons pas de besoins en maths ou en français pour le 1^{er} degré et d'ingénierie de la formation. Mais nous pourrions être encore plus explicites là-dessus avec les derniers indicateurs qui permettront de le dire. Nous n'avons pas encore les postes vacants pour la rentrée prochaine, donc il est impossible d'avancer davantage.

Valérie Munier ajoute que tous les Inspé sont en train de travailler sur ces chiffres pour orienter les recrutements.

Jean-Yves Dalverny revient sur la rentrée des FSTG, le distanciel est prévu, cependant ne serait-il pas possible d'organiser des parties en présentiel compte-tenu du nombre d'étudiants que nous avons dans certains groupes ?

Pascale Brandt-Pomares : L'accueil institutionnel se fera à distance avec un diaporama sonorisé et un tchat mais l'accueil en présentiel est prévu avec les enseignants et il faudra voir avec les inspecteurs quelle est la marge de manœuvre.

Jean-François Paba : Un inspecteur a posé la question auprès du Rectorat pour essayer d'aménager du présentiel. La réponse émanant de l'Education nationale a été négative, même si elle peut encore évoluer. L'accueil pour l'instant n'est absolument pas prévu en présentiel, y compris en disciplinaire.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 17h10.